



Présidence
CD/CT/ND/ 123-19
Mandature 2016 – 2021
Assemblée Générale 2016-2021/2019-10

EXTRAIT DE RESOLUTIONS

PROCES-VERBAL N° 2016-2021/2019 - 10. ASSEMBLEE GENERALE DU 17 OCTOBRE 2019

Sur convocation de Monsieur DORE, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le jeudi 17 octobre 2019 à 16h30 dans les locaux du siège de la CMA 76, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Etaient absents et excusés :

- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- Mme CANTEREL Sylvie
- Mme DUVAL Fabienne
- M. FALEMPIN François
- Mme DEGOIS (TONIN) Carmen
- Mme DHENIN Cindy

Etaient absents et non excusés :

- M. LEMASSON Rodolphe
- M. PARRET Pascal
- M. PRAT Yannick

Etaient présents :

- M. AUTIN Hervé
- M. BRUSCHERA Christophe
- Mme CHICOT Marie-Ange
- M. CROISE David
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DORE Christophe
- M. DUCROC Christian
- Mme DUMESNIL Christine
- M. GUILLON Thierry
- M. GOUIN Nicolas
- M. HUBERT Michel
- M. LARCHEVEQUE Alain
- M. MOLLIN Eric
- M. MORAIS Carlos

- M. SOLMON Gilles
- Mme VINET Murielle

Etaient invités et présents :

- Mme TARLEVÉ, Secrétaire Générale
- M. LEVISTRE, membre associé
- M. LOUVET, membre associé
- M. DECHAMPS, membre honoraire

Les invités, les membres honoraires, les membres associés participent au débat mais ne prennent pas part au vote.

Assemblée Générale n° 10

Le jeudi 17 octobre 2019 à 16h30 dans les locaux du
Siège de la CMA76 – 135 boulevard de l'Europe à Rouen
(amphithéâtre – 01^{er} étage)

Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 11/06/2019.

VOTE :

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 11 JUIN 2019 EST ADOPTE A L'UNANIMITE, DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

I POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 :

Vote de l'arrêté des budgets rectificatifs n°1 2019 de la CMA 76 et du CFA adoptés par le bureau en date du 10/09/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 07/10/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Note de présentation du budget rectifié n°1 2019 (document n°1)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de missions

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 269 :

VOTE :

L'ARRETE DU PROJET DES BUDGETS RECTIFIES N°1 DE L'EXERCICE 2019 DE LA CMA76, DU CFA ET DE SES ANNEXES, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 10/09/19 ET SOUMIS POUR AVIS A LA COMMISSION DES FINANCES DU 07/10/19 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°2 :

Vote de l'arrêté du projet des budgets primitifs 2020 de la CMA 76 et de l'OPAC adoptés par le bureau en date du 01/10/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 07/10/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Budget prévisionnel 2020 (documents n°2)
- Intervention en séance :*
- M. MARAIS, Chargé de missions

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 270 :

VOTE :

L'ARRETE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA CMA76, DE L'OPAC ET DE SES ANNEXES, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 01/10/19 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 07/10/19 EST APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°3 :

Vote des produits et tarifs 2020 de la CMA76, adoptés par le Bureau en date du 01/10/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 07/10/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Proposition de Tarifs et prestations 2019 (documents n°3)

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de missions

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 271 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE TARIFS DES PRESTATIONS 2020 DE LA CMA76 ET DE LA FOIRE DE ROUEN ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 01/10/19 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES DU 07/10/19 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°4 :

Vote de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, présenté en Bureau en date du 01/10/19 et soumis pour avis à la commission des finances convoquée à cet effet le 07/10/19.

Intervention en séance :

- M. MARAIS, Chargé de missions

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 272 :

VOTE :

LA NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES, L'ENTREPRISE KPMG POUR LES SIX EXERCICES A VENIR A COMPTER DE 2019 EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 TER DU CODE DE L'ARTISANAT ET DU CODE DES MARCHES PUBLICS, ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 01/10/19 ET PAR LA COMMISSION DES FINANCES EN DATE DU 07/10/19. EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°5 :

- Vote de l'adhésion de la CMA76 à Initiative Rouen, adopté par le bureau en date du 02/07/19.
- Vote de l'adhésion de la CMA76 à SMA (Seine Maritime Expansion), adopté par le bureau en date du 01/10/19.

Document de travail transmis préalablement :

- Appel à cotisation d'Initiative Rouen (document n°4.1)
- Appel à cotisation SMA (document n°4.2)

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 273 :

VOTE :

LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 A L'ASSOCIATION INITIATIVE ROUEN A HAUTEUR DE 200 EUROS POUR L'ANNEE 2019 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA CMA 76 A L'ASSOCIATION SMA (SEINE MARITIME ATTRACTIVITE) A HAUTEUR DE 100 EUROS POUR L'ANNEE 2019 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°6:

Vote d'un coût vacataire, adopté par le bureau en date du 02/07/19.

Intervention en séance:

- Mme RIMBERT, Responsable des ressources humaines

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 274 :

VOTE :

LA PROPOSITION D'UN COUT VACATAIRE DE 18,22 EUROS, ADOPTE PAR LE BUREAU EN DATE DU 02/07/2019 ET SOUMIS POUR AVIS A LA COMMISSION DES FINANCES DU 07/10/19 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°7:

Vote de la proposition de confier à M. Doré en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA76, la signature de l'acte d'échange des places de parking correspondants aux Lots 210 et 211 du parking sis 24 rue des Murs St Yon au profit de l'acquéreur M. CHEIK ou de son représentant préalablement désigné par ses soins.

Cet échange fait suite à la signature de la vente de la parcelle NC165 de 129m² sis 24 rue des murs st Yon le 21 juin 2019 et soumise à l'ouverture du mur attenant à la place de parking pour passage d'un véhicule. Cette délibération ne vaut qu'en cas de problématique soulevée sur l'ouverture du mur sur le lot 210.

Cette proposition a été adoptée par le bureau en date du 02/07/19.

Intervention en séance:

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 275 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER A M. DORÉ UN MANDAT, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, POUR SIGNER L'ACTE D'ECHANGE DES PLACES DE PARKING CORRESPONDANTS AUX LOTS 210 ET 211 DU PARKING SIS 24 RUE DES MURS ST YON AU PROFIT DE L'ACQUEREUR M. CHEIK OU DE SON REPRESENTANT PREALABLEMENT DESIGNE PAR SES SOINS.

CET ECHANGE FAIT SUITE A LA SIGNATURE DE LA VENTE DE LA PARCELLE NC165 DE 129M² SIS 24 RUE DES MURS ST YON LE 21 JUIN 2019 ET SOUMISE A L'OUVERTURE DU MUR ATTENANT A LA PLACE DE PARKING POUR PASSAGE D'UN VEHICULE. CETTE DELIBERATION NE VAUT QU'EN CAS DE PROBLEMATIQUE SOULEVEE SUR L'OUVERTURE DU MUR SUR LE LOT 210.

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE BUREAU EN DATE DU 02/07/19.

Point n°8:

Vote de l'assemblée générale sur ses membres démissionnaires avant transmission à l'autorité de tutelle (démission de Mme BOYERE), adopté par le Bureau en date du 10/09/19 Intégration nouveau membre Elu, M.GOUIN.

Intervention en séance:

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 276 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECLARATION DE DEMISSION DE MME BOYERE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 AVANT TRANSMISSION A L'AUTORITE DE TUTELLE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°8:

Vote de la démission d'un membre Elu, M. LEMASSON et Y PRAT en vertu de l'article 5 du RI et article 20 code de l'artisanat.

Document de travail transmis préalablement :

- Article 20 du code de l'artisanat (document n°5)

Intervention en séance :

- M. DORÉ, Président

Résolution 2016-2021/ 2019-10/ AG 277 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECLARATION DE DEMISSION DE MM. LEMASSON ET PRAT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CMA 76 AVANT TRANSMISSION A L'AUTORITE DE TUTELLE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas d'autre question ou remarque, le Président DORE lève la séance à 19h00.



**Christophe DORE,
Président de la CMA 76.**